LA RÉDUCTION DES VOLUMES DE FUMIERS…

permet de mieux gérer les fumiers produits à la ferme.

Bol économiseur d'eau et trémie-abreuvoir

NOTA. – Pour tous vos projets agroenvironnementaux, il est fortement conseillé de vous enquérir sur les aides financières offertes et les conditions s'y rattachant auprès du ***Centre de services agricoles du MAPAQ*** le plus proche de chez vous.

LE PRINCIPE

Il est possible de diminuer les volumes de fumiers produits et entreposés à la ferme en réduisant les apports d'eau. Cette réduction augmente la capacité de stockage des ouvrages et permet plus de flexibilité dans le choix des bons moments d'épandage. À l'entreposage, on peut diminuer les apports d'eau de précipitations en dotant l'ouvrage d'une toiture ou d'une clôture à neige. Au bâtiment, la vidange des fumiers sans utilisation d'eau de dilution et l'emploi de certains équipements d'abreuvement ou d'alimentation des animaux, comme la trémie-abreuvoir pour les porcs, contribuent à économiser l'eau et à réduire les volumes de fumiers entreposés. Après analyse de tous les moyens, certaines technologies de traitement pourraient être envisagées, notamment dans le cas de fermes situées dans des zones en surplus de fumiers.

LES AVANTAGES

- La réduction des volumes de fumiers contribue à diminuer les coûts de stockage et d'épandage.
- Les ouvrages de stockage couverts diminuent le dégagement d'odeurs et permettent de réduire les distances séparatrices.
- En plus de réduire le volume d'eau utilisé, le lavage sous pression est plus efficace.
- Comparativement à la tétine, la trémie-abreuvoir diminue de moitié les pertes d'eau et favorise la croissance des animaux.
- Le mode d'alimentation en trémie contribue à éliminer les pertes d'aliments et diminue les rejets fertilisants de 6 % à 14 % par rapport à l'alimentation au sol.

LA PLANIFICATION

- Un conseiller agricole peut vous aider à réaliser le diagnostic de votre entreprise et à choisir une technique et des équipements adaptés à votre situation.
- Avant de prendre une décision, consultez des spécialistes et visitez des fermes de démonstration.
- Consultez le ministère de l'Environnement et votre municipalité dans le but d'obtenir les autorisations préalables aux travaux.

LA MISE EN PLACE

- Installez les équipements ou les « structures » selon les plans et devis préparés par un ingénieur.
- Pour faciliter le nettoyage en gestion liquide, les trémies doivent être situées près des lattes.
- Prévoyez des fossés afin de dévier les eaux de ruissellement des lieux d'entreposage.
- Installez un compteur d'eau permettant de vérifier votre consommation et de détecter les anomalies du système.
- L'option du traitement des fumiers doit être mise en place sur la base de plans élaborés par le concepteur du système. L'installation complète du système par le fournisseur doit être accompagnée d'essais de rodage et d'une garantie de fonctionnement assortie d'un suivi technique des opérations de traitement.

LE SUIVI

- Nettoyez fréquemment les équipements d'alimentation et d'abreuvement des animaux.
- Verrouillez les accès à un ouvrage de stockage couvert et portez une attention toute spéciale aux mesures de sécurité.
- Veillez à déneiger les toitures à charpente légère installées sur les réservoirs d'entreposage des fumiers.

Fiche agroenvironnementale

Tirée et adaptée de : ***Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole***
deuxième édition revue et corrigée ISBN 2-550-43152-9

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec